



## COMMUNE DE PLOUMAGOAR

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Objet et dates de l'enquête publique

Le projet de déclassement du domaine public communal et aliénation d'une emprise de la voie communale n° 153 (rue Denise Le Graët-Le Flohic), décidé par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2019, sera soumis à enquête publique, du lundi 09 mars 2020 au lundi 23 mars 2020, soit quinze jours. Elle est prescrite par arrêté municipal du 17 février 2020.

### Commissaire-enquêteur

Monsieur Jean-Jacques TREMEL, ingénieur territorial, retraité, a été désigné comme Commissaire-Enquêteur, au regard de l'arrêté municipal en date du 17 février 2020.

### Siège de l'enquête et consultation du dossier

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Ploumagoar – 01, place du 08 mai 1945 – 22970 Ploumagoar où le dossier papier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir : du lundi au jeudi de 08 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30 | le vendredi : de 08 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures | le samedi matin de 08 heures 30 à 12 heures, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique à la Mairie de Ploumagoar et sera également disponible en version numérique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : [www.ville-ploumagoar.fr](http://www.ville-ploumagoar.fr)

### Permanence du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra à la Mairie de Ploumagoar :

- le lundi 09 mars 2020, premier jour de l'enquête, de 09 heures à 12 heures
- le lundi 23 mars 2020, dernier jour de l'enquête, de 14 heures à 17 heures.

### Recueil des observations

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie, adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [mairie@ville-ploumagoar.fr](mailto:mairie@ville-ploumagoar.fr) ou adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ploumagoar – 01, place du 08 mai 1945 – 22970 Ploumagoar.

### Rapport et conclusions du Commissaire-enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Ploumagoar et sur le site internet de la Commune durant un an après la clôture de l'enquête publique.

Le Maire,  
Bernard HAMON.